

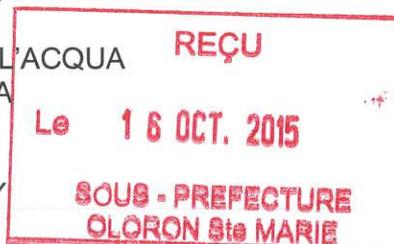
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE



Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-30-SET-

MAINTENANCE DES ASCENSEURS : GROUPEMENT DE COMMANDES

M. AURISSET indique que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais propose d'organiser avec la commune d'Oloron Sainte Marie un groupement de commandes pour l'entretien et le contrôle technique des ascenseurs, afin de bénéficier d'économies d'échelle sur le coût des prestations.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordonnateur : la Communauté de Communes du Piémont Oloronais
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être B. AURISSET, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la procédure de groupement de commandes pour l'entretien et le contrôle technique des ascenseurs
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation et signer le marché correspondant
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 16 OCT. 2015
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE